

## LE REGLE INTERIEUR DU PARTI

La démocratie la plus complète a été assurée à l'intérieur du Parti. Les Bulletins Intérieurs ont été édités à grands frais et à un rythme contre lequel des cellules ont protesté. Chaque tendance, chaque camarade a eu la pleine possibilité de s'exprimer avec un délai d'impression réduit au strict minimum.

Aucune tendance ne peut prétendre avoir été brimée à un moment quelconque.

En revanche, la minorité du 2<sup>e</sup> Congrès a enfreint le centralisme et la démocratie du Parti en violation de la résolution sur le droit des tendances qu'elle même avait fait adopter.

Un mois après le Congrès, elle s'est érigée en une fraction clandestine ayant sa direction nationale, son secrétariat, ses documents intérieurs clandestins, son propre appareil technique, sa discipline propre. Elle n'hésite pas à se justifier par une affirmation mensongère concernant la prétendue reconstitution du C.C.I.

Lors de la crise du référendum, elle mit en circulation dans le Parti des compte-rendus unilatéraux et inexacts sur de nombreux points.

Un mois plus tard elle proposa au vote des groupes de province (ex. Nice) une résolution sur des points qui n'avaient été soumis à aucune discussion à aucun échelon du Parti, faussant le fonctionnement démocratique du Parti et rendant d'autant plus difficile la clarification politique qu'elle aussi était clandestine.

De plus, au dernier CC, la fraction annonce sa décision d'organiser sans passer par les organes normaux du Parti, un référendum sur la date du Congrès, refusant d'accepter toute décision contraire.

L'existence de la fraction, ses manœuvres perpétuelles - qui occupèrent près de la moitié de temps au dernier CC - ont nui considérablement à la discussion politique et au travail général du Parti. Néfaste par elle-même, la fraction aurait pu l'être beaucoup plus en provoquant de la part de la majorité des procédés de l'appareil des contre-mesures bureaucratiques. Ces procédés que ne justifie nullement le régime intérieur du Parti créent des dangers de scission. Pour éviter ce danger - que nous avons pu conjurer - le Congrès doit réaffirmer catégoriquement son opposition dans la période présente, à toutes les fractions, ouvertes ou clandestines, avouées ou camouflées.